



**Mairie de  
LABERGEMENT  
LES AUXONNE**

# Flash-Infos Flash-Infos

**COMPTE RENDU DU 11 DECEMBRE 2014**

**Président** : Monsieur Christophe BRINGOUT – Maire

**Présents** : Monsieur Pierre GAUDIN (adjoint), madame Isabelle CETRE (adjoint), messieurs Marko CIRIC, Daniel ROBARDET, Gilbert GROSSET, Joël RABIER, Sébastien PASTEUR, mesdames Carole KREUTZ-CUZZOLIN, Marie-José VILLIAME-GAILLARD, Carmen COURROY.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre GAUDIN.

## **1. Choix du fermier du contrat d'affermage d'assainissement**

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE :

- le marché de délégation de service public établie selon les procédures de la loi n° 93-122 du 29 Janvier 1993 modifiée, confiant la gestion du service public de l'assainissement à la Lyonnaise des Eaux France, dont le siège social est à Dijon.
- le règlement de service de l'assainissement

AUTORISE M. le Maire à signer le règlement de service de l'assainissement, les marchés et toutes pièces annexes avec la Lyonnaise des Eaux France.

## **2. Aménagement de la place du village**

Le Conseil Municipal décide de solliciter une subvention auprès du Conseil Général dans le cadre du programme « Villages Côte d'Or » et de l'Etat dans le cadre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux).

## **3. Achat d'un défibrillateur**

Le Conseil Municipal souhaite acheter un défibrillateur. Il décide de solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR ainsi que dans le cadre de la réserve parlementaire.

## **4. Indemnité du Receveur Municipal**

Le Conseil Municipal, décide :

- D'accorder l'indemnité annuelle de 280.88 euros
- De lui accorder également l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30,49 €.

## **5. "Voisins vigilants"**

Ceci a pour but de nommer des habitants afin d'observer ce qui se passe dans le village et de prévenir ainsi les cambriolages éventuels. A cet effet le Conseil Municipal demande au Maire de prévoir une réunion avec la gendarmerie et la population.

## **6. Nomination d'un nouvel agent technique 2<sup>ème</sup> classe en charge de la location de la salle communale**

Suite à une annonce parue sur le flash info, deux personnes se sont présentées en Mairie : Mme MOINDROT Géraldine et Mme ANCEAUX Frédérique. Après un vote à bulletin secret le Conseil Municipal décide de retenir la candidature de Mme MOINDROT Géraldine, en remplacement de M. MALHERBET Jean-Paul, en charge de la location de la salle communale, à raison de 2H30 hebdomadaires.



## **COMPTE RENDU DU 20 JANVIER 2015**

**Président** : Monsieur Christophe BRINGOUT - Maire

**Présents** : Monsieur Pierre GAUDIN (adjoint), madame Isabelle CETRE (adjoint), messieurs Daniel ROBARDET, Gilbert GROSSET, Joël RABIER, mesdames Carole KREUTZ-CUZZOLIN, Marie-José VILLIAME-GAILLARD, Carmen COURROY.

**Absent excusé** : Sébastien PASTEUR donne procuration à Pierre GAUDIN.

**Absent** : Marko CIRIC.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Pierre GAUDIN.

### **1. Contrat de prestations de services pour l'entretien des poteaux à incendie.**

Considérant :

- a) l'obligation pour la commune de faire effectuer chaque année une vérification des débits et un entretien des poteaux incendie ;
- b) l'obligation de maintenir tous les poteaux à incendie en parfait état de fonctionnement.

Le Conseil Municipal, après examen, du projet de contrat de prestations de services pour l'entretien des poteaux à incendie :

- émet un avis favorable au projet présenté par la Lyonnaise des Eaux et accepte de rémunérer la Société sur la base de 65 € HT/an et par poteau soit au 01/01/2015 : 65 € HT x 8 = 560 € HT /an.
- tarif révisable chaque année au 01 Janvier de chaque année selon l'indice légal.

La durée du contrat est fixée à 13 années soit du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2027.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer ce contrat et toutes les pièces s'y rapportant avec la Lyonnaise des Eaux.

## **2. Mission de suivi de délégation d'affermage service assainissement.**

Monsieur le Maire présente au conseil la candidature et l'offre de la société ROSEVAL DEVELOPPEMENT de SARCICOURT (52000) pour effectuer une mission de suivi de la délégation d'affermage.

Le Conseil Municipal, après avoir examiné ce projet de contrat et en avoir délibéré, considérant :

- que la Société Roseval Développement représentée par Mr BOZZOLINI a apporté une aide précieuse à la préparation du dossier d'affermage ;
- la nécessité de faire réaliser un contrôle complet et permanent de l'exécution du contrat d'affermage entré en application le 01 Janvier 2015.

émet un avis favorable au projet de contrat présenté par la Société ROSEVAL DEVELOPPEMENT au tarif de 840 € HT /an soit 1008 € TTC /an (tarif révisable chaque année au 01 Janvier de chaque année selon la formule suivante :  $C_n = I_n/I_o$ )

La durée du contrat est fixée à 13 années soit du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2027.

## **3. Surtaxe communale assainissement**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, considérant le nouveau contrat d'affermage signé avec la Lyonnaise des Eaux à compter du 01 Janvier 2015, décide :

- a) de supprimer la part fixe de la surtaxe communale ;
- b) de fixer à 0,37 € / m<sup>3</sup> la part proportionnelle de la surtaxe communale pour le service assainissement à compter du 01 Janvier 2015 ;
- c) Le taux de la taxe sera révisable chaque année sur décision du conseil municipal.

## **4. Prix de vente des têtes de chênes et des tilleuls.**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des votants, de fixer le prix de vente à 5 € le stère pour les têtes de chênes et 3 € le stère pour les tilleuls, pour l'année 2015.

## **5. Contrat photocopieurs mairie et école**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que des offres de prix ont été demandés à différentes sociétés pour changer le contrat des photocopieurs de la mairie et de l'école, afin de diminuer le coût. Les contrats sont actuellement établis avec la société REX ROTARY (actuellement plus de 10 000 euros/an).

## **6. Entretien des espaces verts**

Le contrat d'entretien des espaces verts établi avec la société FAIVRE Emmanuel – 21130 AUXONNE est arrivé à échéance le 31 décembre 2014. Des devis seront demandés auprès d'autres paysagistes.

## **7. Salles des fêtes**

En raison de plusieurs plaintes le Conseil Municipal va se renseigner pour mettre en place un système de contrôle des décibels.

## **8. Camion des pompiers**

Le camion appartient à la commune. Depuis plus de six ans, il n'était plus utilisé et la carte grise avait été égarée. Nous avons fait une déclaration de perte. Dans le cas où il fonctionnerait à nouveau correctement, il servirait à la commune pour réaliser les transports à la déchetterie et travaux divers, dans le cas contraire il serait mis en vente pour pièces détachées.



## ***Le mot du Maire et du Conseil***

**DETECTEUR DE FUMEE** : à partir du 8 mars 2015 nous vous rappelons qu'il est obligatoire d'installer des détecteurs de fumées dans tous les logements. Site internet : <http://vosdroits.service-public.fr>

*Le détecteur doit être installé de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Dans les maisons ou dans les appartements comportant plusieurs étages, il est recommandé d'installer 1 détecteur par étage.*

**RUELLE FOISSOTTE** : Nous vous rappelons que cette voie est interdite à tous véhicules à moteur. Des contrôles seront faits par la gendarmerie

**LOCAL TECHNIQUE DE L'ASSAINISSEMENT** : Nous vous informons que des employés de la Lyonnaise des Eaux ou de l'entreprise FAIVRE y travaillent fréquemment. Pour leur confort, et par hygiène, il est demandé aux propriétaires de chiens de ramasser les excréments de ces derniers. C'est une Honte !

**JEUX INTER-VILLAGES** : Les communes du R.P.I. envisagent d'organiser, à nouveau, cette manifestation. Une réunion de discussion entre les conseils municipaux et associations se tiendra en mars.

**BOUCHONS DE BOUTEILLES** : Mme MIANCIEN Mauricette – 2 Rue d'amont – collecte les bouchons de bouteilles en plastique au profit des handicapés (fauteuils) et vous remercie de les lui apporter.

**ELECTIONS DES 22 ET 29 MARS 2015** : le bureau de vote de notre commune sera désormais situé à la salle des fêtes.

**CONCESSIONS CIMETIERE** : Pour les sépultures sans concession, la date de régularisation des dossiers est le 30 avril 2015.

M. BOURDON Michel a été nommé « maire honoraire » de notre commune par le Préfet de la Côte d'Or.